

2005

SCIENCES  
PO  
GRENOBLE

HISTOIRE ORGANISATIONNELLE ET  
SCIENTIFIQUE D'UN LABORATOIRE DE  
RECHERCHE : LE CERAT (1963-2003)

*Questionnements socio-historiques sur une ingénierie  
de gouvernement*

Le CERAT vient de fêter ses quarante ans d'existence. Un anniversaire scientifique et institutionnel qui fournit, si l'on accepte de délaier la démarche commémorative, une occasion pour s'interroger sur les processus de militantisme scientifique et la genèse des ingénieries de gouvernement, sur les façons dont les uns et les autres se donnent à voir. La question semble d'autant plus pertinente que le travail réflexif ne constitue guère une pratique usuelle dans le monde des sciences sociales.

Quelles interactions un laboratoire de recherche en sciences sociales peut-il entretenir avec la puissance publique et les collectivités locales ? Comment une telle institution s'insère-t-elle dans son milieu social ? L'objet de l'article qui suit est de s'attacher à dégager un questionnement sur la sociogenèse d'une institution passerelle : entre les « sciences » de l'action publique et les lieux de décision gouvernementaux. L'enjeu est ici de mettre en lumière certaines des interactions qui s'établissent entre pratiques bureaucratiques et pratiques académiques. Mieux : de tâcher d'en tirer des pistes de réflexion pour saisir la genèse de catégories d'analyse du politique voire sur la façon dont s'entretiennent certaines cécités scientifiques (Rueschmeyer, Skocpol, 1996).

La perspective adoptée ne s'inscrit ni dans le cadre d'une histoire des sciences en retraçant l'histoire même du CERAT, ni dans une problématique de sociologie des sciences. De même, l'ambition de cet article n'est pas de retracer l'histoire organisationnelle et thématique du CERAT, mais au contraire de mettre en lumière quelques éléments de cette histoire pour y asseoir un questionnement sociologique.

Ce parti pris méthodologique ne doit pas faire perdre de vue la difficulté intrinsèque au travail réflexif : il s'avère périlleux pour l'observateur de chercher à parler d'une institution scientifique en l'objectivant, en décalant la focale (Blanckaert, Blondiaux, 1999)<sup>1</sup> pour l'observer de l'extérieur alors même que l'observateur est partie prenante de l'institution concernée et qu'il la vit de l'intérieur. Et de cette institution. Le péril est d'autant plus grand quand l'observateur est en l'occurrence une doctorante en apprentissage, caractérisée par un certain manque de recul scientifique propre au noviciat académique. L'intention n'est donc pas d'édicter des normes sur ce qu'est ou doit être un laboratoire de recherche en sciences sociales, ni *a fortiori* d'apporter des réponses définitives. L'objectif est bien plus modeste. Il vise à engager quelques pistes de travail de nature socio-historique afin de contribuer à objectiver l'espace institutionnel que représente le CERAT en tant qu'institution double, à la fois scientifique et sociale. A se concentrer sur les facteurs qui travaillent à façonner son identité scientifique et organisationnelle : son interaction avec la puissance publique ; sa position dans le champ scientifique ; son existence en tant que microsociété.

La construction d'une discipline, en l'occurrence d'une science de gouvernement, est souvent portée par une entreprise collective « orientée par des

---

<sup>1</sup> Il s'agit de décentrer le regard sur une pratique spécifiquement définie afin de pouvoir mettre en exergue en quoi « la science est *dans* la société, et non à côté » (p. 10 ; nous soulignons).

agents qui visent à [...] réaliser un grand projet scientifique » (Bourdieu, 2001) : au groupe paradigmatique originel qui s'intéresse à un type donné de problèmes et forme un réseau de contacts potentiels (Lucien Nizard, Jean-Louis Quermonne, Charles Roig, François d'Arcy) vient s'ajouter un « réseau de communication » qui s'accroît par cooptations successives. Enfin de ce réseau naît un groupe de recherche qui s'efforce de cultiver une identité commune (Bourdieu, 2001). La sociogenèse du CERAT souscrit à ce schéma, à la différence près qu'elle est due pour une large part à un double activisme bureaucratique et scientifique. L'expérience du CERAT peut-elle être qualifiée de militantisme scientifique, c'est à dire de processus d'engagement au service d'une cause par le biais de l'activité scientifique ?

En 1963, une petite équipe de recherche se forme autour de Pierre Bolle et Charles Roig dans le sillage du colloque organisé par l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en collaboration avec FNSP en mai 1963 sur le thème de « la planification comme processus de décision », suivi de deux publications, les *Cahiers de la FNSP*. Ce colloque représente la première pierre intellectuelle dans la genèse du CERAT comme « laboratoire de recherche en sciences sociales » dans la mesure où il permet d'inscrire à l'agenda de l'IEP des problématiques spécifiques : la planification, l'aménagement du territoire, la régionalisation<sup>2</sup>. Signe qui ne trompe pas : l'acronyme CERAT ne revêt pas exactement la même signification qu'aujourd'hui. Au départ, le CERAT était le « Centre de recherches sur l'aménagement du territoire » associé aux noms de cinq personnalités grenobloises : Charles Roig, Jean-Louis Quermonne, Pierre Bolle, Pierre Préau et Maurice Croizat. La FNSP, le Commissariat Général au plan et la DATAR fraîchement créée sont les premiers à répondre présents. En octobre 1963, une convention entre la FNSP et l'IEP visant à instituer un cycle supérieur d'études politiques à Grenoble, permet la reconnaissance officielle de l'existence du CERAT.

Quel problème sociologique soulèvent ces conditions de naissance ? Qu'en déduire quant à la constitution d'une ingénierie de gouvernement ? L'émergence du CERAT en 1963 souligne ce que peut recouvrir une légitimation du local en matière de recherche en sciences sociales. Pourquoi y a-t-il eu le CERAT plutôt que rien ? La réponse est à chercher du côté de l'offre politique, que le CERAT rencontre en 1963. La variable d'analyse est ici la transformation du système politique. Le rôle d'impulsion de la FNSP consiste in fine en une délégation de l'activité réflexive au niveau régional. Les nouvelles modalités d'action publique pour l'Etat nées après 1945 appelaient -faut-il le rappeler- la constitution d'une palette renouvelée d'outils conceptuels pour penser le gouvernement et l'activité de la puissance publique. Du coup, l'activité de recherche se renouvelle sur le terrain de la réforme administrative, ouvrant par cette voie une fenêtre pour le développement d'un espace institutionnel spécifique. Ainsi voit-on se

---

<sup>2</sup> Nous nous appuyons ici sur des entretiens menés entre Olivier Ihl et Bruno Jobert le 6 novembre 2003 et le 1<sup>er</sup> décembre 2003, ainsi que le rapport d'activité du CERAT 1969-1970. Un séminaire de troisième cycle et des enseignements de second cycle sur ce thème était animé dans les années 1960 par Pierre Bolle et quelques-uns de ses collègues chercheurs et enseignants.

développer en parallèle des laboratoires spécialistes de l'action publique les Maisons des Sciences de l'Homme (comme à Bordeaux par exemple) par exemple relayées par de nouveaux réseaux d'écoles doctorales.

Ces conditions d'émergence peuvent sembler paradoxales dans la mesure où l'on peut se demander si le nouveau laboratoire n'est pas destiné à être une « chaire de papier » (Payre, 2003) au service de la réforme administrative introduisant la régionalisation, plutôt qu'un conseiller critique des « princes » locaux et ministériels. Le CERAT constitue en fait une institution porteuse d'un militantisme scientifique d'Etat : impulsé par les pratiques bureaucratiques d'un « aménagement territorial » promu nouveau graal de l'Etat modernisateur, il se situe à la croisée de visées scientifiques et politiques.

www.60ans-iepg.fr

## Les politiques publiques, une science de gouvernement ?

Qui commande des recherches au CERAT ? Comment ces recherches sont-elles commandées ? La pratique de la commande publique détermine et balise des potentialités réflexives pour un laboratoire tel que le CERAT, et circonscrit par-là même les limites du militantisme légitime au sein de l'institution : Bruno Jobert se souvient : « la recherche que j'ai faite était très contrainte par les demandes, c'est à dire que c'était la planification urbaine »<sup>3</sup>.

La première commande passée au CERAT est celle de la DATAR : il s'agit de constituer un fichier sur l'aménagement du territoire en 1967 en vue de la mise en place d'un Annuaire de l'aménagement du territoire. Ce premier contrat faisait du CERAT un centre de documentation chargé de sélectionner des informations susceptibles d'intéresser la DATAR à partir de différents fichiers, dont des fichiers FNSP, et d'ouvrages<sup>4</sup>. Quelle visée traverse ce type de commande publique adressé à un « laboratoire de recherche en sciences sociales » ? La constitution de ce fichier s'apparente à la technique de l'inventaire, une modalité élémentaire de la science de l'Etat. L'enjeu est de forger une science utile aux décideurs publics (Vauchez, 2003). Il s'agit à la fois pour l'autorité étatique de maîtriser son territoire dans le détail, et en même temps de construire un regard savant sur son activité<sup>5</sup>. Le recours à la commande publique peut ainsi être doublement interprété : comme une technique de gouvernement, à travers la prise en main symbolique de la dimension territoriale de son activité, et la formation d'une strate scientifique d'experts, soumis au commanditaire mais également comme un savoir critique, qui tend à s'autonomiser au fil du temps avec la construction progressive de sa compétence et d'une reconnaissance académique. Le laboratoire devient dès lors une sorte de conseiller du Prince, mettant le doigt sur les dysfonctionnements et les impacts différenciés de l'activité gouvernementale en matière d'aménagement urbain.

Le militantisme scientifique qui fonde le CERAT se nourrit paradoxalement de cette relation originelle de contractuel de la puissance publique : généré par l'administration et pour légitimer son action en région, il vise aussi, par les commandes passées, à s'autonomiser de cette vocation proprement militante en revendiquant peu à peu la scientificité de ses travaux. ce qui apparaît d'ailleurs à l'origine de la montée en puissance du laboratoire dans les années 1970. Il faut le noter : les relations du CERAT avec la DATAR lui ont permis de faire avancer son dossier auprès d'autres ministères :

---

<sup>3</sup> Entretien avec Bruno Jobert, 1<sup>er</sup> décembre 2003.

<sup>4</sup> Idem, 6 novembre 2003.

<sup>5</sup> Cf. sur ce point le numéro 133 d'Actes de la Recherche en Sciences Sociales aux sciences de l'Etat, octobre 2000, notamment l'exemple de la naissance de la statistique manufacturière en France sous l'ancien régime : les procédures d'observation et de comptage se sont lentement institutionnalisées à travers l'accumulation d'expériences pour donner peu à peu naissance à un nouveau type d'agent administratif à mi-chemin entre le commis d'Etat et l'ingénieur, incarnant la prise en main symbolique du territoire et de l'économie par l'Etat.

Ministère des Affaires Culturelles, Ministère de l'Équipement, Ministère de l'Agriculture<sup>6</sup>..., façonnant ainsi ses problématiques de recherche autour des implications socio-économiques de la planification et de la régionalisation.

Quels sont les enjeux de la contractualisation pour un laboratoire de recherche scientifique ? Quelles prescriptions pèsent sur lui ? Quelles interactions engendrent-elle entre pratiques bureaucratiques et scientifiques ? La structure du champ scientifique étant largement déterminée par la façon dont se distribue le capital scientifique, la contrainte qui pèse sur un laboratoire tel que le CERAT varie en fonction de son poids à l'intérieur de ce champ spécifique, ce poids dépendant lui-même du crédit scientifique dont jouit le laboratoire auprès des autres laboratoires de type similaire et auprès des pouvoirs publics, de la densité de son réseau relationnel, des moyens matériels et humains dont il peut disposer... Au niveau collectif de l'institution scientifique, le contrat constitue un moyen décisif d'obtenir un financement tout en répondant à une demande sociale émanant de l'État lui-même ou de la société civile (cas du contrat passé entre la CFDT et Dominique Labbé pour une étude sur la crise de la syndicalisation en 1980). Une façon de se donner de la visibilité et d'acquérir une certaine position dans le champ scientifique dans la mesure où le contrat permet de s'insérer dans les canaux de pouvoir tant symbolique que politique ou économique. Par ailleurs, la contractualisation représente un vecteur d'autonomisation d'un laboratoire dans la mesure où le fait de dépendre de plusieurs commanditaires pour sa survie lui permet de jouer sur plusieurs tableaux. Et de progressivement s'abstraire des effets d'un patronage d'État trop marqué.

La réalisation des *Annuaire de l'aménagement du territoire* constitue un tissu relationnel intéressant pour le jeune CERAT : l'*Annuaire* paraît au rythme d'un exemplaire annuel jusqu'en 1978<sup>7</sup>. Une autre publication liée à la DATAR marque cette période : il s'agit de la *Cartothèque nationale des faits économiques et sociaux*<sup>8</sup>. Une telle pratique porte les revendications de scientificité d'un laboratoire né du militantisme scientifique en matière d'études sur l'aménagement du territoire et la planification par le prisme de la science administrative et de la science politique. Or la reconnaissance scientifique s'avère cardinale pour s'insérer dans le champ académique : la reconnaissance d'une compétence confère au laboratoire, ou au groupe de chercheurs, qui en est le porteur un capital spécifique qui lui permet de contribuer à la définition des règles du jeu en cours dans le champ scientifique en proportion de l'autorité qu'il tire de sa notoriété (Bourdieu, 2001 ; Bourdieu, 1997 ; Vinck, 1997). Avec des plus-values de connaissance qui en font tout le prix. Pour André Bruston, commanditaire de recherche aujourd'hui retraité, l'intérêt du CERAT en cette période consistait en ce que la perspective analytique adoptée ne se réduisait pas à une

---

<sup>6</sup> Source : archives de contrats passés entre le CERAT et ses commanditaires publics, années 1967-1980.

<sup>7</sup> L'*Annuaire* est remplacé en 1978 par une autre publication du CERAT : les *Cahiers de l'Aménagement du territoire* paraissent jusqu'en 1984. Cf. les archives de contrats et les rapports d'activité du CERAT 1971-1972, 1972-1974, 1974-1976, 1976-1978, 1982-1986.

<sup>8</sup> *Idem*.

approche juridique : « c'était plutôt une réflexion générale sur la légitimité des outils d'intervention publique » (Douillet, Zuanon, 2004). Plus implicitement, l'usage bureaucratique des travaux d'une institution scientifique conduit à mettre en lumière une cause réformatrice : braver la conception de l'Etat véhiculée jusqu'à lors par la science administrative et le droit public.

La reconnaissance de la valeur du travail scientifique élaboré au CERAT permet au laboratoire de quitter son activité de documentation pour devenir une véritable équipe de recherche. La transition est notamment amorcée par l'intermédiaire d'un gros contrat de recherche passé en 1968 entre le CERAT et le Commissariat Général au Plan<sup>9</sup> : il s'agissait d'une étude relative aux organisations décentralisées de planification urbaine dans différents pays étrangers, marquant les débuts des recherches comparatives. Pour Bruno Jobert, « c'est à ce moment-là qu'une série de gens ont pu basculer dans la recherche »<sup>10</sup>. C'est là aussi une particularité notable : le CERAT est une institution dont les responsables ont réussi, à partir d'une demande technique de l'administration, à basculer dans la recherche, ce qui n'était pas forcément évident au départ.

Un contrat passé entre le Commissariat Général au Plan, à travers le CORDES<sup>11</sup>, et Lucien Nizard en 1971, porté par Yves Barrel, Bruno Jobert et Bruno Revesz, ouvre la voie à la thématique du changement social qui trouve des prolongements scientifiques dans les développements du CERAT : l'enjeu est de construire une modélisation théorique des indicateurs sociaux et du changement social afin de mesurer l'impact du modèle physico-financier sur la concertation sociale<sup>12</sup>. Ces prémisses d'approche « cognitive » de l'action publique répondent à une demande de l'administration, signe ici encore de la rémanence du militantisme scientifique originel : les agents de la puissance publique se trouvent alors confrontés à l'expérience de Mai 1968 et se rendent compte que les outils dont ils disposent ne leur permettent pas de rendre compte de tels événements sociaux, d'où l'ouverture d'un débat autour de la « concertation sociale »<sup>13</sup>. La mise en place d'indicateurs apparaît plus implicitement comme le ferment d'une science de gouvernement : en confiant à des têtes chercheuses la tâche de capter les nouvelles ébullitions sociales, l'Etat tente de s'assurer une maîtrise plus étroite de la situation socio-politique<sup>14</sup>. En pénétrant dans des milieux

---

<sup>9</sup> Le Commissariat Général au Plan était représenté en l'occurrence par M. Donzet pour la gestion scientifique du contrat et par M. Molinié pour le volet administratif.

<sup>10</sup> Notamment Jean-Paul Zuanon sur l'Italie et Bruno Jobert sur l'Allemagne. Entretien avec Bruno Jobert, idem.

<sup>11</sup> Comité scientifique du Commissariat au Plan, créé en 1969. La qualité de la relation du CERAT avec Robert Fraisse souligne l'importance des liens interpersonnels.

<sup>12</sup> Le titre de la convention était : « Changement social et appareil d'Etat : du V<sup>ème</sup> au VI<sup>ème</sup> Plan ». Cf. archives du CERAT.

<sup>13</sup> Entretien avec Bruno Jobert, 1<sup>er</sup> décembre 2003.

<sup>14</sup> Notamment en instaurant des règles de confrontation intellectuelle codifiée : la confrontation ne se fait plus dans la rue mais au travers de recherches spécifiques, ce qui explique « les alliances quelquefois un peu bizarres entre les technocrates parisiens et des équipes gauchistes ». C'est le cas notamment de la mairie de Grenoble qui finançait des équipes de recherche gauchistes en position d'hostilité militante à

lointains ou hermétiques. Le CERAT s'est ainsi dès ses origines inséré dans cette nébuleuse réformatrice en mettant en valeur ses capacités d'expertises auprès de la puissance publique. En 1973, la DGRST prolonge le mouvement vers « l'analyse des politiques publiques » en passant un contrat avec Lucien Nizard : l'objet en est de constituer une « approche générale de l'Etat ». Ainsi, jusqu'en 1980, le laboratoire se structure autour du thème phare de la planification, avec progressivement une remontée en amont vers ce qu'on pourrait appeler une « sociologie en action de l'Etat » qui inspire les travaux de nombre de chercheurs<sup>15</sup>.

Les décennies 1980 et 1990 sont pour le CERAT celles du passage d'une logique de la demande à une logique de « l'offre » de recherche. Est-ce à dire que l'interaction directe avec l'Etat s'est distendue ? La décentralisation en 1982, puis la relance de la construction européenne avec l'Acte Unique de 1986 et plus encore avec le Traité de Maastricht appellent à leur tour un processus réflexif de la puissance publique, représentant autant d'innovations bureaucratiques à légitimer. On retrouve ici la variable « transformation du système politique ». Preuve que les contrats passés avec les commanditaires publics contribuent à modeler les thématiques scientifiques : l'aménagement du territoire transparaît en filigrane derrière les recherches structurantes menées sur l'émergence du local (études urbaines, politique de la montagne, recherches sur l'identité locale, politiques publiques et représentation démocratique, aménagement et territoires) et l'impact de la décentralisation entre 1982 et 1994, et l'apparition de l'Europe comme acteur à prendre en compte dans l'action publique (Réseau Territoires et mutations en Europe entre 1994 et 2000<sup>16</sup>). Ces problématiques sont de variations de renouvellement du thème originel qui était au cœur de ce militantisme scientifique. Variations qui s'affinent et se diversifient par l'intermédiaire des commandes et le recrutement de nouveaux chercheurs : le travail réflexif se déploie lors vers les aspects culturels, sanitaires (santé publique), sociaux (problèmes urbains, sécurité), économiques, agricoles de l'action d'Etat... mais aussi vers la territorialisation progressive de l'action publique<sup>17</sup>. C'est à ce titre qu'on peut

---

la municipalité dans les années 1970. Cf. entretien avec Bruno Jobert, 6 novembre 2003. Cela fait écho à une pratique étatique remontant aux XVI<sup>ème</sup> -XVII<sup>ème</sup> siècles : pour mettre fin aux guerres de religion qui menaçaient sa stabilité, l'Etat a orienté le combat religieux vers des formes de confrontation nouvelles tendant in fine à renforcer le poids des clercs catholiques, mais aussi et surtout à conforter son rôle d'arbitre du bien commun et de garant de la paix civile. Cf. Actes de la recherche en sciences sociales, idem.

<sup>15</sup> En 1972, le CERAT compte quatre départements (planification et contradictions de l'appareil d'Etat et de la société, planification et socialisation, outils intellectuels, pratiques d'organisations syndicales ou professionnelles) et un pôle divers ; en 1974, trois départements sont identifiables (planification, problèmes urbains, territoires et groupes sociaux), de même qu'en 1976-1979 (Etat, régulation bureaucratique et planification ; espace et politique, territoires et groupes sociaux). Cf. les rapports d'activité du CERAT 1971-1972, 1972-1974, 1974-1976, 1976-1978.

<sup>16</sup> Dès 1983, le Conseil de l'Europe avait commandé au CERAT un bilan des travaux de la conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux en Europe. Archives de contrats.

<sup>17</sup> En 2003, le CERAT se compose de neuf groupes de recherche et pôles, dont huit consacrés exclusivement à l'étude de l'action publique nationale et territoriale : « expertises et action publique »,

dire qu'émerge un ensemble de savoirs de gouvernement constitués en ressources à la fois du laboratoire pour faire porter sa voix auprès des instances gouvernementales, et de l'Etat et des collectivités locales pour rendre compte, voire rendre des comptes de leur action. Un mouvement qui devient une invitation, l'autonomisation académique croissant de son côté, à une saisie réflexive et historique de ce processus lui-même : c'est le temps en 2004, avec la refonte du CERAT pour les besoins de sa transformation en UMR d'aboutir à la constitution d'un pôle « Ingénierie de gouvernement et pouvoir politique » à la fois orienté vers l'action publique et la sociologie historique des sciences de gouvernement.

Une autre problématique récurrente au CERAT à la lumière des rapports d'activité et des archives consiste en l'étude du phénomène de désyndicalisation : portée notamment par Dominique Labbé sur commande du CNRS, puis de la CFDT en 1987-1988, la thématique fait l'objet d'un contrat avec le ministère du travail et des affaires sociales à partir de 1988. Toutefois, elle ne réussit qu'imparfaitement à se développer au CERAT. Signe que l'histoire de cette institution se compose de multiples possibles, plus ou moins institutionnalisés, des possibles que l'histoire célébrative ignore toujours avec dédain

Les évolutions thématiques, si elles sont liées aux commandes publiques passées au laboratoire, ne le sont pas exclusivement. La position du laboratoire dans le champ scientifique, et plus particulièrement au sein du courant d'évolution des problématiques nationales et internationales, contribue à façonner son identité organisationnelle et scientifique. Une identité qui évolue stratégiquement et par réécritures successives.

---

« politiques du risque, politiques de la santé », « forums, régime de citoyenneté et politiques publiques », « juridiciarisation de la société et du politique », « sécurité et société », « cultures et politique », « le territoire dans l'action publique », « Pôle "Villes et solidarité" » (successeur du CIVIL et du GETUR). Le département « sociologie historique des sciences de gouvernement » rejoint plus implicitement ces thématiques. Cf. rapports d'activité 1982-1986, 1986-1990, 1990-1994, 1994-1996, 1994-1998, 2000-2003.

## Le CERAT dans le champ scientifique : une nécessaire différenciation

Comment se donne à voir un militantisme scientifique ? Quels sont les habits qui lui permettent de se distinguer au sein du champ scientifique dans lequel il prend naissance ? Pourquoi le CERAT se présente-t-il comme une institution scientifique différente des autres laboratoires ?

Lorsque l'on se penche sur l'histoire du CERAT, il devient évident que la dialectique Paris/ province joue un rôle dans la détermination de l'identité collective du laboratoire. Pour François d'Arcy, directeur du CERAT entre 1976 et 1986, « une des volontés de l'IEP de Grenoble, c'était de montrer qu'on pouvait faire une carrière en province sans avoir besoin à un moment d'aller à Paris. »<sup>18</sup> Mais pour se poser face aux autres laboratoires de science sociale, et surtout face aux laboratoires parisiens en général, encore fallait-il trouver un créneau dans lequel développer une compétence spécifique qui mette en valeur Grenoble comme pôle reconnu. Il existe un intérêt fort à se dire différent : la difficulté pour un tel laboratoire consiste à trouver la bonne distance vis-à-vis de Paris. Ni trop près pour ne pas être asservi, ni trop loin pour ne pas être isolé. La différenciation devient un facteur de légitimation à la fois vis à vis des commanditaires publics et des autres laboratoires de recherche en sciences sociales. On retrouve ici le dilemme du comportement stratégique de l'acteur (Crozier, Friedberg, 1992) : l'acteur mobilise les ressources dont il dispose en vue de s'assurer une position privilégiée, mais il ne peut le faire totalement au détriment du système social dans lequel il évolue car il a un intérêt direct en la survie de ce système<sup>19</sup>. Les échanges du CERAT avec d'autres laboratoires nationaux et internationaux (travail avec le CSO, et plus particulièrement Pierre et Catherine Grémion, Jean-Pierre Worms à l'occasion d'un contrat passé avec la DATAR sur la prospective politique et sociale au début des années 1970, avec le CERV, l'ADR ou encore l'IREP (actuel DGES) ; collaboration avec des institutions scientifiques en Allemagne, Italie, Angleterre, Europe de l'Est à partir de 1994, et Amérique Latine entre autres<sup>20</sup>), tout en confrontant les approches diverses, peut être analysé comme un facteur implicite de consolidation de cette différenciation. Il est important ici de noter que la confrontation peut amener à recentrer ses problématiques propres. L'aménagement du territoire et la planification offrent de ce point de vue une ressource à cultiver pour mettre en valeur la dimension provinciale et grenobloise du CERAT : le procédé semble avoir fonctionné puisque l'on peut lire dans le rapport d'activité 1982-1986 que le CERAT représente

---

<sup>18</sup> Bruno Jobert, entretien du 1<sup>er</sup> décembre 2003. Néanmoins, pour Yves Schémeil, la conquête d'un pouvoir intellectuel à Grenoble se faisait dans l'idée de remonter à Paris par la suite, fort d'une légitimité acquise au niveau local mais à agrandir en passant par la capitale.

<sup>19</sup> Ce qui se joue dans le champ scientifique est également repérable au sein même du laboratoire. Nous revenons sur ce point en dernière partie de l'article.

<sup>20</sup> Il existe notamment des réseaux entre le CERAT et l'université de Campinas au Brésil, ainsi que l'université de Santiago du Chili.

« un des pôles majeurs de la science politique française en dehors de Paris ». Cette interprétation est d'ailleurs confortée par des trajectoires personnelles comme celles de Frédéric Bon qui avait quitté Paris pour Grenoble en 1974, ou Jean-Louis Quermonne qui est revenu au CERAT après un passage au Ministère de l'Education Nationale. Mais qu'en est-il réellement de cette différenciation ? La question mérite réflexion.

La position qu'occupe l'institution au sein du champ de la recherche en sciences humaines est due également à un double patronage institutionnel<sup>21</sup> : celui du CNRS, en ayant obtenu le statut d'équipe de recherche associée (ERA) en 1967, puis d'unité de recherche associée dans les années 1980, et d'UMR récemment, offre une ressource doublement matérielle (moyens humains et financiers, notamment des personnels administratifs et techniques CNRS) et symbolique ; le statut de « centre de recherche associé de la FNSP » le place sous les auspices de la « maison mère » de la discipline dans laquelle il s'investit. La visite de la directrice générale du CNRS, Madame Bréchnac, en avril 1999 a pour objet d'exprimer de façon ambulatoire un type renouvelé de souveraineté du CNRS sur le laboratoire. Et à ritualiser ce lien (Dereymez, Ihl, Sabatier, 1998). Toutes proportions gardées, à l'instar de l'Etat, l'institution puise dans ce type de rituel une aptitude à s'imposer dans les esprits comme une réalité indépendante des personnes qui l'incarnent physiquement (Déloye, Haroche, Ihl, 1998).

Les habits du militantisme scientifique passent aussi par l'organisation de manifestations scientifiques, l'activité de publication et la médiatisation des résultats de certaines recherches : le colloque d'Uriage organisé en octobre 1973 par Lucien Nizard sur le thème « Planification et société » fournit un excellent exemple en la matière. En choisissant de mettre en visibilité une thématique de recherche –en l'occurrence « l'aménagement du territoire »- le laboratoire choisit d'ancrer, ou de renouveler une tradition d'étude visant à façonner une mémoire d'institution appuyée sur certaines cécités : d'autres thématiques militantes passent finalement inaperçues (recherches sur la désyndicalisation ou sur les groupes d'intérêts par exemple). Ces événements scientifiques s'accompagnent souvent de redéfinitions organisationnelles et thématiques. De même le présent colloque sur « Les "sciences" de l'action publique » fait écho à la réorganisation des quatre pôles de recherche tournés vers l'action publique en un seul grand pôle intitulé « Ingénierie de gouvernement et pouvoir politique ». Paradoxalement on peut se demander du coup si ce colloque ne ressemble pas à une mise en scène du thème « retour aux sources » : sauf que la dimension de constitution d'une science de gouvernement présente dès les origines devient ici explicite en étant revendiquée comme un objet et non plus seulement un instrument de réflexion.

Le CERAT constitue en outre un organisme de publication : les *Cahiers de*

---

<sup>21</sup> Ce double patronage FNSP et CNRS offre aux chercheurs un éventail de choix de carrière plus large.

*l'Aménagement du Territoire*, la revue *Prévenir*<sup>22</sup> ou la collection *Montagnes*<sup>23</sup> pour ne citer que quelques exemples : l'activité de publication porte les revendications de scientificité des travaux menés. Quant à la médiatisation, ne donnons pas ici d'exemple, elle pourrait être évoquée dans la perspective de saisir en quoi le CERAT constitue bien un facteur de production de savoirs de gouvernement : l'objet de toute recherche n'est pas seulement de divulguer ses résultats au monde social, ou de restituer les acquis de la science dans les domaines où ces acquis peuvent justement fournir une contribution potentielle à la résolution de problèmes portés sur l'agenda public (Bourdieu, 1997). Il est aussi de trouver des ressources externes susceptibles de combler des manques ou parfois d'arbitrer des compétitions internes. La « valorisation » de résultats de recherche est finalement un moyen de se faire une place -une autre place- dans l'institution scientifique.

Observons enfin combien le positionnement des problématiques scientifiques, et par suite de la structure organisationnelle du CERAT, au sein du champ des sciences sociales est influencé par l'évolution des problématiques de la discipline au niveau national et international. L'évolution la plus significative en l'occurrence est le tournant pris au début des années 1980 autour de l'analyse des politiques publiques : « le CERAT s'est positionné relativement tôt sur ce thème sur lequel la France était très en retard par rapport aux Etats-Unis » constate François d'Arcy (Douillet, Zuanon, 2004). Discipline développée outre-Atlantique dans les années 1960-1970 à la croisée de la théorie des organisations née aux Etats-Unis dans les années 1920 et reprise par le CSO (Muller, 2003), et du management public, l'analyse des politiques publiques prend son ampleur en France avec la parution du tome 4 du *Traité de science politique* coordonné par Jean Leca, Madeleine Grawitz et Jean-Claude Thoenig, en rupture avec les approches marxistes qui dominaient dans l'appréhension de l'action publique jusqu'à lors ; le CERAT se révèle précurseur en la matière : l'impulsion donnée par Lucien Nizard et relayée par Pierre Muller pour les politiques agricoles, Bruno Jobert pour les politiques sociales et Guy Saez pour les politiques culturelles aboutit à deux publications marquantes : un contribution au tome 4 du *Traité* en 1985, et l'ouvrage de Jobert et Muller, *L'Etat en action*, en 1987 qui fonde ce qui sera revendiqué comme une « école grenobloise des politiques publiques »<sup>24</sup>. Pour perdurer, ce nouveau militantisme scientifique nécessite des canaux de reproduction des savoirs générés, voire d'académisation de ces savoirs. Les faire entrer dans les programmes d'enseignement de l'université, c'est chercher à assurer leur pérennité et les légitimer aussi en tant que connaissances académiques mobilisables. Le lien avec l'IEP de Grenoble, institution d'enseignement, y aidera. L'acronyme CERAT change d'ailleurs

---

<sup>22</sup> Coordonnée par Monika Steffen, spécialiste des politiques de santé publique.

<sup>23</sup> Dirigée par Françoise Gerbaux, spécialiste des politiques de la montagne.

<sup>24</sup> Cette « école » se base sur une triple posture théorique concernant l'approche de l'Etat : l'approche wébérienne, l'approche marxiste et l'approche organisationnelle, selon Pierre Muller. In Anne-Cécile Douillet, Jean-Paul Zuanon, idem, p. 117.

de signification en 1985 : de « Centre d'étude et de recherche sur l'administration économique et l'aménagement du territoire », il devient le « Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration et le Territoire », appellation qui demeure inchangée en 2004. Comme les noms de rues changent parfois à la faveur de certaines conjonctures socio-politiques, le changement du nom du laboratoire est une façon d'extérioriser son identité collective en attirant l'attention sur certaines de ses activités et en laissant d'autres dans l'ombre : c'est le cas notamment du groupe « Analyse des données socio-politiques »...

Petit à petit, la spécificité du CERAT dans le domaine de l'analyse des politiques publiques s'est donc affinée. Exemple de ces relèves générationnelles travaillant à réécrire la charte du militantisme scientifique originelle : la "dimension cognitive de l'action publique" avec le "modèle du référentiel", fruit de la réflexion de jeunes chercheurs et doctorants autour du paradigme proposé par *L'Etat en action* : l'ouvrage *La construction du sens dans les politiques publiques* paraît en 1995 (Faure, Pollet, Warin, 1995). Là encore, la dynamique innovatrice semble s'inscrire dans une aspiration d'emblée académique. Comme par compensation ou contrecoup. Cela pose question : quel est le degré d'autonomie de cette innovation conceptuelle, surtout lorsque l'on met en perspective la carrière de « l'approche cognitive de l'action publique » au CERAT : s'agissait-il d'une simple réaction au poids des demandes formulées par la bureaucratie ? Et comment ce concept est-il perçu par les commanditaires publics ? Quels sont ses effets sur les appels d'offre ? Ses usages bureaucratiques et scientifiques sont-ils semblables ? Autant de questions qu'il semble légitime de soulever dans une perspective plus globale de réflexivité.

## Le CERAT comme microsociété

Loin de fonctionner uniquement en fonction des processus en cours dans le champ scientifique, un laboratoire de recherche est aussi un microcosme social. En vertu de ses conditions d'émergence largement dues à une période et à une nébuleuse réformatrices, le CERAT, comme nombre d'institutions de recherche impliquées dans l'analyse de l'action publique et du gouvernement des hommes et des territoires, entremêle des visées scientifiques et des visées politiques, bien que les grandes controverses « idéologiques » semblent s'être estompées dans les années 1980-1990. Quels sont justement les problèmes que posent ces contenus militants ? Considérer le laboratoire comme un organisme social traversé par des tensions et des rapports de force scientifiques et institutionnels permet d'éclairer le questionnement sur ce que peut être un militantisme scientifique au quotidien. Les défis que rencontre une institution scientifique telle que le CERAT se découvrent tant au niveau des engagements politiques que des croyances scientifiques des chercheurs.

Comment les concilier avec la vie de laboratoire et la perspective de construction d'une science de l'action publique ? Comment articuler engagements politiques et prescriptions bureaucratiques et exigences scientifiques de « neutralité axiologique » ? La formation d'une science de gouvernement semble intimement liée à la question du politique. La puissance publique développe parfois une rationalité assez paradoxale en matière de recherche contractuelle : 90% de la recherche commandée est calibrée, mais les 10% restants représentent un « investissement à risque » cautionné par l'Etat<sup>25</sup>. Plus clairement, de nombreuses équipes réputées « gauchistes » ont été financées dans les années 1970, alors même qu'elles étaient dans une logique de discours anti-Etat. L'équipe de Marc Mingasson qui travaillait au sur la planification urbaine en est un exemple ; en l'occurrence, ses convictions marxistes l'ont finalement amené à quitter le CERAT en 1975. Bruno Jobert, lui, a fait le choix inverse : élu municipal socialiste à Grenoble, il a quitté son mandat à son entrée au CNRS en 1973. L'alchimie entre militantisme et réflexivité n'est pas aisée, alors même que paradoxalement le CERAT est issu d'une volonté de légitimation des réformes administratives par le politique. La lancée sur laquelle il est aujourd'hui semble plutôt celle de formation d'une expertise.

Si le militantisme scientifique pose la question des engagements politiques dans la vie du laboratoire, il soulève également celle des conceptions en lutte en interne. Cela permet par exemple de comprendre pourquoi l'axe de recherche sur les données socio-politiques et le comportement politique initié en 1974 par Frédéric Bon n'a pas réussi à perdurer. Toute organisation constitue un système de relations entre groupes d'individus qui possèdent chacun leurs objectifs et leur rationalité propre : c'est cette

---

<sup>25</sup> Entretiens avec Bruno Jobert.

logique qui motive leur action au sein du système à l'intérieur duquel ils interagissent (Crozier, Friedberg, 1992). Aussi, en fonction des ressources matérielles et symboliques propres dont il dispose, chaque groupe d'acteurs est susceptible d'adopter une conduite qu'il jugera adaptée à la satisfaction de ses préoccupations particulières mais qui n'entre pas nécessairement en adéquation avec les objectifs communs. Et le problème du groupe de recherche « Analyse statistique des données socio-politiques » (APSO)<sup>26</sup> résidait en ce que la synergie disciplinaire avec les éléments structurants du CERAT (planification, puis politiques publiques) n'est pas parvenue à se réaliser après le départ de « Fred » Bon, aboutissant *in fine* à une situation tendue entre les « quantitatistes » et le reste du laboratoire. Cet axe de recherche a disparu de l'agenda scientifique du CERAT avec la sécession de l'équipe qui constitue à présent le CIDSP (depuis 1986). Le CIDSP est devenu une unité de service et de recherche (USR) en 1994. La rupture du dialogue interne entre l'équipe des méthodes quantitatives et les autres groupes de recherche après le décès de Frédéric Bon en 1987 a précipité la situation : le CIDSP en construction a jugé que ses ressources scientifiques mobilisables pour se donner de la visibilité dans le champ disciplinaire concerné serait plus adapté s'il constituait une entité autonome. Cet exemple traduit à lui seul la difficulté de concilier travail collectif et trajectoire individuelle.

Enfin, un des habits intéressants du militantisme scientifique et des sciences de l'action publique en formation réside en la relation avec les enseignants-chercheurs, les doctorants et le troisième cycle de l'IEP. Dès le départ, le CERAT s'est impliqué dans les enseignements des deux DEA de l'IEP (DEA de science administrative et DEA de science politique), ainsi que dans des enseignements de second cycle à travers des séminaires spécialisés et des cours généraux de politiques publiques. L'enseignement dispensé par les enseignants-chercheurs contribue à routiniser les problématiques phares, et par suite à cristalliser un « noyau dur » de réflexion scientifique. Par ailleurs, cette voie favorise l'ouverture interdisciplinaire. « Grenoble est un des endroits où la liaison entre le troisième cycle et le centre de recherche a été poussé le plus loin » confie François d'Arcy (Douillet, Zuanon, 2004). L'enseignement fait il est vrai de plus en plus partie intégrante du travail de chercheur : il représente un mode de reproduction et de diffusion du savoir, et contribue en cela à forger une face publique du travail de recherche : certains décideurs sont passés par les bancs de l'IEP et ont pu s'y construire une armature intellectuelle, un cadre d'appréhension des problèmes publics. Ce qui plaide pour lire le rôle d'une institution comme le CERAT comme celui d'un intermédiaire, d'une sorte de passeur entre les mondes bureaucratique, politique et universitaire. Fragile situation qui dure depuis quarante ans...

---

<sup>26</sup> Ce département est lié à l'arrivée au CERAT de Frédéric Bon en 1974.

## Bibliographie

- Blanckaert C., Blondiaux L. (1999), *L'histoire des sciences de l'homme- Trajectoires, enjeux et questions vives*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu P. et al. (2000), « Science de l'État », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 133, Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (2001), *Science de la science et réflexivité*, Cours du Collège de France 2000-2001, Paris, Ed. Raisons d'agir.
- Bourdieu P. (1997) *Les usages sociaux de la science*, Paris, INRA Ed.
- Crozier M., Friedberg E. (1992 ; 1<sup>ère</sup> éd. :1977), *L'acteur et le système-Les contraintes de l'action collective*, 3<sup>ème</sup> éd., Paris, Points Seuil, Coll. « Essais ».
- Déloye Y., Haroche C., Ihl O. (1998) *Le protocole ou la mise en forme du politique*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques ».
- Dereymez J.-W., Ihl O., Sabatier G. (1998), *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques ».
- Douillet A.-C., Zuanon J.-P. (2004), *Quarante ans de recherche en sciences sociales, Regards sur le CERAT, PUG, Hors Série Coll. « Symposium »*.
- Dubois V., Dulong D. (1997), *La question technocratique, De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Actes du colloque organisé à l'IEP de Strasbourg les 13 et 14 novembre 1997, Paris, Coll. « Sociologie politique européenne ».
- Faure A., Pollet G., Warin Ph. (dir.) (1995), *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan.
- Grawitz M, Leca J. (1985), *Traité de science politique, tome 4 « Les politiques publiques »*, Présenté par Jean-Claude Thoenig, Paris, PUF.
- Jobert B., Muller P. (1987), *L'Etat en action, corporatismes et politiques publiques*, Paris, PUF.
- Muller P. (2003 ; 1<sup>ère</sup> éd. : 1990), *Les politiques publiques*, 5<sup>ème</sup> éd., Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 253.
- Payre R. (2003), *Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : La vie communale et départementale (1923-1940)*, in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 53, n° 2, 204-226.
- Rueschmeyer D., Skocpol T., (1996), *States, social knowledge and the origins of modern social policies*, Princeton, Princeton University Press.
- Vaucher A. (2003), *Traduire en justice – La naissance d'une sociologie du droit et de l'institution judiciaire dans l'Italie des années 1960*, in Ihl O., Kaluzynski M., Pollet G.(dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 143-154.
- Vinck D. (1995), *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Colin, Coll. « U ».